



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 46/2015  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 MAI 2015

Affiché le : 11 MAI 2015

L'An deux mille quinze, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 avril 2015

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, LACLAU, SUZE, MARTIN, GARBIN.

**PROCURATIONS**

Mme LASSALLE	à	Mme SCHINTONE
Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
Mme AUDIGUIER	à	Mme MALBEC

**SECRETARE** : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Attribution de subvention à la crèche « Gros Câlin ».**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour 2015 une subvention d'un montant de 9 360 € à la Crèche « Gros Câlin ».

Les crédits sont inscrits au compte 6574.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**  
**(Mmes et MM. MAUREL, LASSALLE, MARQUIER et ZAMBONI ne participent pas au vote)**

- d'allouer une subvention d'un montant de 9 360 € à la crèche « Gros Câlin ».

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 07 mai 2015

Le Maire

Lysiane MAUREL

